

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

N° 2020-157

**L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

**Présents :** Christophe AUBERT, maire,  
Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints  
Marie-Hélène COING, maire déléguée Mont de Lans,  
Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Jocelyne MARTIN,  
André GARDEN, Pascal ESPITALIER, conseillers municipaux.

**Absents :** Laurent GIRAUD, Ugo MOUNIER, Fabien VEYRAT, Camille DURDAN,  
Delphine VAZEUX

**Pouvoirs :** Agnès ARGENTIER donne pouvoir à Jean-Luc BISI  
Pierre BALME donne son pouvoir à Christophe AUBERT  
Anne MILLET donne pouvoir à Françoise MOREAU  
Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Jocelyne MARTIN  
Angélique AGUILAR donne pouvoir à Enrica TASSO

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :** Mmes Françoise MOREAU et Céline VALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires**

**OBJET : Ajustement des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour 2021**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du budget primitif 2020, quatre Autorisations de Programmes ont été créées, en raison du volume financier des opérations, d'une part et de leur pluri annualité, d'autre part.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient d'ajuster certaines AP/CP et d'en clôturer d'autres.

### 1) Ajustement des AP/CP :

**AP Lac de la Mura - Montant total : 12 000 000€**

N° de l'AP	Réalisé antérieur	Reports 2020	Crédits de paiement (CP) 2021	Crédits de paiement (CP) 2022	Crédits de paiement (CP) 2023
AP20514	126 736 €	463 818 €	2 500 000 €	6 500 000	2 348 525

**AP Parking Cote Brune - Montant total : 8 000 000 €**

N° de l'AP	Réalisé antérieur	Reports 2020	Crédits de paiement (CP) 2021	Crédits de paiement (CP) 2022	Crédits de paiement (CP) 2023	Crédits de paiement (CP) 2024	Crédits de paiement (CP) 2025	Crédits de paiement (CP) 2026
AP201026	50 109 €	26 485 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	2 778 754 €

**2) Clôture des AP/CP :**

Les Autorisations de Programmes ci-après ne font pas partie du Programme politique de la nouvelle municipalité. Aussi, il convient de les clôturer.

**AP Aménagement avenue de la Muzelle - Montant total : 5 575 000 €**

N° de l'AP	Réalisé antérieur	Reports	Crédits de paiement (CP) 2021
AP2022	0 €	0 €	0 €

**AP Parking Entrée de la Station « la Passerelle » - Montant total : 10 000 000 €**

N° de l'AP	Réalisé antérieur	Reports	Crédits de paiement (CP) 2021
AP201034	447 080 €	356 418 €	0 €

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** les ajustements des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement tels que présentés ci-dessus.
- **DE CLÔTURER** les AP/CP de l'aménagement de l'avenue de la Muzelle et du Parking la passerelle.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
 Le maire, Christophe AUBERT

